Communiqué de presse
Paris, le 15 mai 2024

L'héritage se démocratise, avec près de 80% des Français qui estiment être en mesure d'en léguer un, mais ne l'anticipent toujours pas ! selon une étude IFOP pour ASAC-FAPES

À l'occasion de la Journée Internationale des familles, ASAC-FAPES publie, avec l'Ifop, l'Observatoire des solidarités intergénérationnelles* qui décrypte les préoccupations et pratiques financières des familles françaises en matière de succession, de transmission et de donation.

Selon ce premier Observatoire des solidarités intergénérationnelles, **44% des Français déclarent avoir déjà bénéficié d'un héritage et près de 80% s'estiment en mesure d'en faire bénéficier leurs proches à l'avenir (78%).** Un score relativement important qui rassemble toutes les générations (86% des séniors et 75% des jeunes entre 18 et 24 ans pensent être en capacité de léguer un héritage à l'avenir) et les classes sociales (87% des CSP+ et 71% des employés et ouvriers), signe d'une démocratisation de la transmission et d'une volonté de consolider la situation économique et sociale de sa descendance.

Un héritage pas seulement destiné aux enfants

Pas que la descendance directe d'ailleurs ! En effet, le schéma classique de transmission ne semble pas toujours être privilégié. Ainsi, parmi les près de 80% des sondés en capacité de léguer un héritage, si 64% s'estiment en capacité à léguer à leurs enfants, **14% souhaitent aussi en faire profiter d'autres membres de leur famille**, 4% des personnes en dehors de leur famille (amis, relations…) et 4% reverseraient leur héritage à des organisations tierces telles que des associations. **Plus d'un Français sur 10 serait également enclin à sauter une génération dans l'ordre de succession pour léguer à leurs petits-enfants plutôt qu'à leurs enfants.**

Moins de 15% des Français ont déjà pensé à rédiger un testament

Malgré le fait de vouloir sortir des sentiers battus en matière de succession, une faible minorité l'anticipe et la prépare. En effet, à la question de **l'intention de rédiger un testament, plus de 60% des Français répondent par la négative**. Seule **14% de la population a déjà fait la démarche de rédiger un testament** et 23% se projettent dans cet exercice.

Les jeunes de 25-34 ans, se distinguent avec plus de la moitié d'entre eux ayant rédigé un testament ou en ayant l'intention (51%, soit +14 points par rapport à la moyenne des Français). Au contraire leurs ainés, retraités, sont très peu moteurs dans la planification de leur succession avec seulement un tiers de réponses positives sur la rédaction d'un testament ou son intention, quand bien même sont-ils plus nombreux à avoir déjà bénéficié d'un héritage et à disposer de plus de patrimoine.

Un héritage essentiellement porté l'assurance vie

La stratégie de transmission des Français repose avant tout sur l'assurance vie. Elle est, ainsi, perçue comme **le produit d'épargne le plus approprié dans le cadre d'une transmission d'héritage pour 55% des Français.** Les investissements immobiliers (SCPI, OPCI, SCI…) et les livrets bancaires (Livret A, LDDS, LEP…) figurent également sur le podium des produits d'épargne appropriés pour une transmission d'héritage, mais bien loin derrière, avec respectivement 19% et 16% des répondants qui le classent au 1er rang. Le Plan Epargne Retraite (PER) n'est quant à lui positionné en premier dans le classement que par 5% des Français interrogés.

« L'assurance vie est l'outil de transmission de patrimoine par excellence. Son accessibilité et sa mise en œuvre simple en font un produit d'épargne populaire et unique répondant à la plupart des enjeux de transmission, et donc recherché pour préparer sa succession. Avec de bons arbitrages et un bon accompagnement, ce placement permet de sécuriser son capital et de protéger son patrimoine tout en optimisant sur les frais de succession, précisément quand les bénéficiaires sont autres que les ayants-droits », précise Éric Muller-Borle, président du cabinet de courtage et de la fédération FAPES.

Devenir acteur de sa succession avec la donation du vivant pour 6 Français sur 10

Malgré le manque d'anticipation sur les questions liées à la succession après décès, la donation de son vivant séduit une majorité de Français et apparaît comme un élément susceptible de les réconcilier avec la succession en les plaçant comme de véritables décideurs et acteurs dans le processus de transmission.

Ainsi **62% des Français envisageraient d'effectuer une donation de leur vivant, dont 20% certainement,** avec une volonté plus marquée en Ile-de-France avec près de 7 Franciliens sur 10 qui souhaitent donner de leur vivant. Là aussi, la jeunesse est surreprésentée avec 75% des 25-34 ans (soit +13 points) qui envisageraient de léguer à travers ce dispositif, signe d'un marché qui semble plutôt mieux appréhendé par les nouvelles générations.

***Méthodologie :**

Les Français et la succession, Observatoire des solidarités intergénérationnelles a été réalisé par IFOP (questionnaire auto-administré en ligne) du 22 au 26 mars 2024 auprès d'un échantillon de 1257 personnes, représentatif de la population Française âgée de 18 ans et plus dont un échantillon spécifique de 308 personnes habitant la région Bretagne.

À propos d'ASAC-FAPES

ASAC-FAPES est la marque sous laquelle communique le cabinet de courtage FAPES Diffusion qui diffuse auprès d'adhérents des contrats d'assurance vie et de prévoyance souscrits par les associations d'épargnants membres de la Fédération Fapes. FAPES Diffusion a été créée en 1999 par la Fédération Fapes pour ses associations membres (Asac, Audience, Appeir, Tégo). Le cabinet est partenaire d'assureurs de renom (Allianz, Generali, Spirica, CNP Assurances, Mutuaide, MGPS) et compte aujourd'hui plus de 100 000 adhérents. La Fédération Fapes et ses associations sont engagées dans la création de solidarités financières familiales, et leur cabinet de courtage bénéficie d'une expertise reconnue depuis de nombreuses années. Ces entités sont animées par une vision commune éthique et solidaire, œuvrent en toute transparence et assurent un accompagnement à tous leurs adhérents épargnants.

www.asac-fapes.fr

Contact presse - Agence FARGO
Céline CLAMOUR : cclamour@fargo.agency - 06 46 60 05 45
Yaëlle BESNAINOU : ybesnainou@fargo.agency - 06 16 83 45 18